



**COMMUNE DE CABRIERES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2024 à 18H30**

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise, GABRIEL Cédric HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, FONS Vivien, TRINQUIER Philippe

Excusé : 0

Pouvoirs : ROMANO Jérôme à SOLER Michel, PETER Eric à Vivien FONS, SALLES Agnès à SALIC Lucie

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h40

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 : 11 voix pour

Ordre du jour :

Vote du taux des taxes communales :

Les recettes des taxes attendues par la commune s'élèvent, pour 2024, à 214 072 € soit une légère augmentation par rapport aux recettes de 2023. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes communales en 2024.

Vote du conseil municipal : 11 voix pour

Approbation du compte administratif 2023

Mme GAIRAUD Myriam, Maire, quitte la salle du conseil municipal le temps de la présentation et du vote

Mme MALAFOSSE-DONGUY Marie-Lise présente au conseil municipal le compte administratif 2023

Fonctionnement :

Dépenses : 426 244,24 €

Recettes : 544 621,52 €

Résultat exercice 2023 : + 118 377,28 €

Résultat de clôture 2022 : + 129 654,08 € (dont 100 000,08 € affectés à l'investissement en 2023)

Résultat clôture 2023 : + 148 031,28 €

Investissement :

Dépenses : 641 511,94 €

Recettes : 371 125,34 €

Résultat exercice 2023 : - 270 386,60 €

Résultat de clôture de 2022 : + 231 713,46 €

Résultat de clôture 2023 : - 38 673,14 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 404 970,00 €

Recettes : 379 928,00 €

Résultat : - 25 042,00 €

Besoin de financement : 63 715,14 €

Le résultat de fonctionnement de 2023 sera affecté, en partie (à minima pour le besoin de financement), en réserves d'investissement au budget 2024.

Vote du conseil municipal : 10 votes pour

Budget 2024 :

Mme MALAFOSSE-DONGUY Marie-Lise présente au conseil municipal le budget 2024. Des précisions sont apportées sur certains points à la demande des conseillers concernant certaines lignes budgétaires (le personnel, coût des charges de l'énergie...). Explications fournies par Mme MALAFOSSE-DONGUY. La nouvelle nomenclature comptable M57 ne prévoit plus de chapitre « dépenses imprévues » ce qui oblige à anticiper des dépenses et augmenter les prévisions de certaines lignes comptables.

Concernant les recettes de fonctionnement, des interrogations se posent sur les chapitres 70 et 74, des précisions seront demandées à la secrétaire administrative en charge de l'élaboration du budget.

Fonctionnement :

Dépenses : 602 492,00 €

Recettes : 534 999,00 €

Résultat antérieur reporté : 67 493,00 €

Investissement :

Dépenses : 916 448,00 €

dont Opérations de l'exercice : 472 804,00 €

Déficit antérieur reporté : 38 674,00 €

Restes à réaliser : 404 970,00 €

Recettes : 916 448,00 €

dont Opérations de l'exercice : 536 520,00 €

Restes à réaliser : 379 928,00 €

Vote du conseil municipal : 11 votes pour

Points abordés

Au niveau des investissements, le projet de réaménagement du stade, avec la création d'un local pour les animations et la création d'un espace sportif, est reporté en 2025, le temps que le Conseil affine son projet et demande des subventions (FAIC, Région, etc)

Certains chemins communaux, prévus en reste à réaliser au budget, seront terminés cette année.

L'agence postale sera rénovée avec prise en charge des travaux par la Poste à hauteur de 50 %.

Autres investissements pour 2024 prévus au budget :

Mine de Pioch Farrus, aménagement d'un des appartements communaux au-dessus de l'épicerie, suite des travaux de consolidation de Tibéret (subventions obtenues : 80%), enfouissement des réseaux secs dans les rues où des travaux d'eau et d'assainissement ont été réalisés en 2023, réfection des toitures du presbytère et du Bourniou, sentier du Pioch de Jaffet.

Le projet de vente des terrains communaux des Caraygnasses pourra engendrer une recette d'investissement.

Subventions aux associations

Suite aux demandes de subventions, le CM a du procéder à des arbitrages financiers mais toutes les associations obtiendront une subvention. Le coût pour la commune en 2024 sera de 9 950 € soit légèrement moins qu'en 2023.

Pouvoir donné au Maire en matière de fongibilité des crédits

Mme le Maire a la possibilité d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Après concertation avec le CM, Mme le Maire ne souhaite pas utiliser cette possibilité. Les modifications nécessaires se feront par délibération en CM.

Protection sociale complémentaire pour la couverture du risque prévoyance pour les agents : reporté au prochain CM dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial du CDG34.

Approbation du Pacte financier et fiscal de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Mme le Maire explique au CM le contenu de ce pacte fiscal et financier qui ne touche pas directement la commune de CABRIERES, qui ne possède pas de zones artisanales ou commerciales. La communauté de communes perçoit 50 % de la CFE des zones artisanales et commerciales sur son territoire et souhaite reverser une partie de la somme récoltée aux communes membres de la CC à partir de 2026. Le CM s'interroge des retombées économiques pour CABRIERES.

Vote du conseil municipal : 11 votes pour

➤ **Divers :**

La population de Cabrières, estimée par l'INSEE pour 2024, est de 570 habitants
Parking des randonneurs route de Péret : toujours en cours d'étude par le CD34

Enquête publique sur la sécurisation du forage de l'Estabel 2014 et le projet d'interconnexion avec Fontès.

Une enquête publique est actuellement en cours sur la commune, à l'initiative de la communauté de communes en charge de l'eau et de l'assainissement, concernant un projet de sécurisation du forage de l'Estabel 2014 et une interconnexion avec la commune de Fontès pour assurer une pérennité de la ressource en eau de ce village. La population est amenée à s'exprimer auprès d'une commissaire enquêtrice à la mairie le 3 avril et le 19 avril ou par courrier à adresser à la mairie. La première permanence de l'inspectrice a permis à une quarantaine d'habitants de venir formuler leur avis.

Mme le Maire explique cette enquête au CM.

Le CM s'interroge et s'inquiète de ce projet d'interconnexion car la commune connaît une pénurie d'eau au niveau des hameaux des Crozes et du Mas Rouch et les forages prévus par la CC ne sont pas sûr de donner de bons résultats. De plus, le forage de l'Estabel 2014 n'est pas aussi productif que prévu et la commune ne souhaite pas revivre une pénurie d'eau comme en 2014. Du fait de ce problème d'eau, la commune fait en sorte de maîtriser son urbanisme afin d'éviter trop de nouvelles constructions.

Mme la Maire va écrire un courrier, au nom du conseil municipal, indiquant son désaccord au projet d'interconnexion pour les raisons mentionnées ci-dessus. Les membres du CM sont libres, à titre personnel, de faire également un courrier pour exprimer leur opinion. Myriam GAIRAUD va demander aux services de la CC d'organiser une réunion publique afin d'expliquer le projet à la population dans les plus brefs délais.

➤ **Point commission Finances - Budget – Personnel - Formation : Marie-Lise MALAFOSSE DONGUY**

RIFSEEP : la commission va poursuivre l'étude de ce dossier et rechercher des modèles dans des communes du département

Contrat jeune saisonnier à prévoir au prochain CM.

➤ **Point commission jeunesse : Lucie SALIC**

Suite au dernier conseil d'école, des demandes ont été faites : achat de chaises pour les plus petits et des étagères de rangement, un détecteur de mouvement pour éclairer le portail d'entrée, refaire le sol de la classe des maternelles et les peintures murales. Le conseil prend note de ces demandes.

➤ **Point commission Information - Communication : Patrick HERNANDEZ**

néant

➤ **Point commission Environnement – Culture - Patrimoine : Marie-Lise MALAFOSSE-DONGUY, Patrick HERNANDEZ**

Convention de recherches paléontologiques avec les Universités de Lyon 1, Lausanne et Brest :

Patrick HERNANDEZ présente la convention de recherches établie dans le cadre des campagnes de fouilles paléontologiques réalisées sur la commune à partir de 2024. Cette convention est un partenariat entre la commune et les universités qui s'engagent à protéger le patrimoine paléontologique communal et à laisser à la commune des pièces paléontologiques pour exposition.

Village d'avenir :

Le club des 11 villages d'avenir de l'Hérault se réunira fin mai à la médiathèque en présence de Monsieur le Préfet et du corps préfectoral pour parler du projet de la médiathèque, cité en exemple par Monsieur le Sous-Préfet de LODEVE, et échanger sur les projets de chaque commune.

➤ **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux : Cédric GABRIEL**

- Le chantier sur les réseaux d'eau et assainissement réalisé par la Communauté de Communes est en cours au niveau du ruisseau du Bayle. L'entreprise rencontre des difficultés du fait de la dureté du terrain mais les travaux avancent et sont prévus jusqu'à la rentrée.
- Travaux d'enfouissement des réseaux secs rues de la Place, du Mas de Rigaud : en attente de l'instruction du dossier DETR pour obtenir des subventions
- Viabilisation des terrains communaux des Caraygnasses : les devis concernant la viabilisation de ces terrains étant trop onéreux, une solution plus économique et pratique est en train d'être trouvée, les travaux devraient pouvoir se réaliser en 2024.
- Branchement électrique presbytère et médiathèque : une partie des branchements a été effectuée mais il manque le branchement définitif de la médiathèque pour cause d'ampérage supérieur au 220V.
- Ordures ménagères : Le syndicat Centre Hérault et la CCC poursuivent la dotation en bacs jaunes des communes de la CCC pour retirer progressivement les points de tri. Cabrières est concerné en 2024 par cette nouvelle collecte, une réunion avec les élus et le service collecte est à prévoir d'ici l'été.

Délibérations

18-2024 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – 10 voix pour

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Myriam GAIRAUD, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Marie-Lise MALAFOSSE DONGUY, 1ère adjointe, pour le vote du compte administratif.

Mme MALAFOSSE DONGUY explicite le détail du compte administratif 2023 dressé par l'Ordonnateur, chapitre par chapitre, et qui retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

Il doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le le 30 juin de chaque année.

Fonctionnement :

	Dépenses		426 244,24 €
	Recettes		544 621,52 €
Résultat exercice 2023			118 377,28 €
Résultat clôture 2022	129 654,08 €	=	29 654,00 €
Affectation au 1068	100 000,08 €		
Résultat clôture 2023			148 031,28 €

Investissement :

	Dépenses		641 511,94 €
	Recettes		371 125,34 €
Résultat exercice 2023			- 270 386,60 €
Résultat clôture 2022	231 713,46 €		
Résultat clôture 2023	- 38 673,14 €		
Reste à réaliser dépenses :	404 970,00 €	=	- 25 042,00 €
Reste à réaliser recettes :	379 928,00 €		
Besoin de financement :			<u>63 715,14 €</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après constatation de la sortie de Madame le Maire de la salle du Conseil Municipal et en avoir délibéré ;

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget de la Commune.

DÉCIDE de reprendre les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

19-2024 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024 - 11 voix pour

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties	40,44 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	80,50 %
➤ Taxe d'habitation	10,86 %

CHARGE Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

20-2024 : APPROBATION DU BUDGET 2024 - 11 voix pour

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget principal 2024 de la Commune.

Fonctionnement :

Dépenses	602 492,00 €
Recettes	602 492,00 €
<i>dont</i> Recettes	534 999,00 €
Résultat reporté	67 493,00 €

Investissement :

Dépenses	916 448,00 €
Opérations de l'exercice	472 804,00 €
Résultat reporté D 001	38 674,00 €
Restes à réaliser	404 970,00 €
Recettes	916 448,00 €
Opérations de l'exercice	536 520,00 €
Restes à réaliser	379 928,00 €
Résultat reporté	
R 1068	80 538,28 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE le budget principal 2024 de la Commune.

21-2024 : APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - 11 voix pour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-02-06-01 de la Communauté de Communes du Clermontais relative à l'approbation du pacte fiscal et financier ;

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontais est chargée par ses 21 communes membres de rassembler et mutualiser les moyens nécessaires aux investissements et à l'offre de services publics sur leur territoire.

Elle réalise et gère des services qui n'auraient pas pu être mis en place individuellement par chaque commune. En cela, elle participe à la mise en place d'une plus grande équité sur le territoire.

La Communauté de Communes a également le rôle d'améliorer l'équité financière et fiscale entre les communes en complément de la péréquation organisée par l'État.

Plusieurs outils sont à sa disposition et ont été étudiés dans le cadre de l'élaboration du présent pacte, lors de trois réunions : 11 mai 2021, 28 juin 2022, 18 octobre 2022, dont les présentations sont annexées au présent document.

Le pacte financier et fiscal a comme objectif d'optimiser l'intervention de la Communauté de Communes pour le compte des 21 communes, en vérifiant que ces différents outils sont utilisés de façon adéquate.

Le projet de pacte financier et fiscal est joint en annexe.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes du Clermontais.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance des documents présentés et délibéré ;

APPROUVE le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes du Clermontais.

➤ **Prochain CM : le 06/05/2024.**

Fin du conseil à 21h

Le secrétaire de séance
Patrick HERNANDEZ

Le Maire
Myriam GAIRAUD